

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

GRENOBLE ALPES

SAMU 38

Rencontre Nationale des Assistants de Régulation Médicale

Bordeaux le 30 Mars 2017

RÉGULATION SECOURS EN MONTAGNE ET SUR DOMAINE SKIABLE AU SAMU 38

Dr M-H. Schmidt

S. Ottaviano, Cadre Centre 15



Milieus spécifiques et leurs particularités



- Milieu hostile: relief, altitude, météorologie
- Difficultés de traitement de l'alerte: téléphone portable (accès au réseau GSM, batterie), alerte passée parfois par radio (communication niveau expertise), transmissions (réseau Antares réseau urbain à la base), localisation
- Difficultés d'accès au patient
- Difficultés de conditionnement
- Difficultés d'évacuation

- Milieu moins hostile
- Fréquentation importante
- Alerte par pisteurs (95% des cas) ou particulier
- Localisation plus aisée (balisage)
- Présence de pisteurs secouristes déjà sur place ou susceptibles de se rendre rapidement auprès du patient
- Bilan secouriste rapide et fiable

Les intervenants du secours en Montagne en Isère

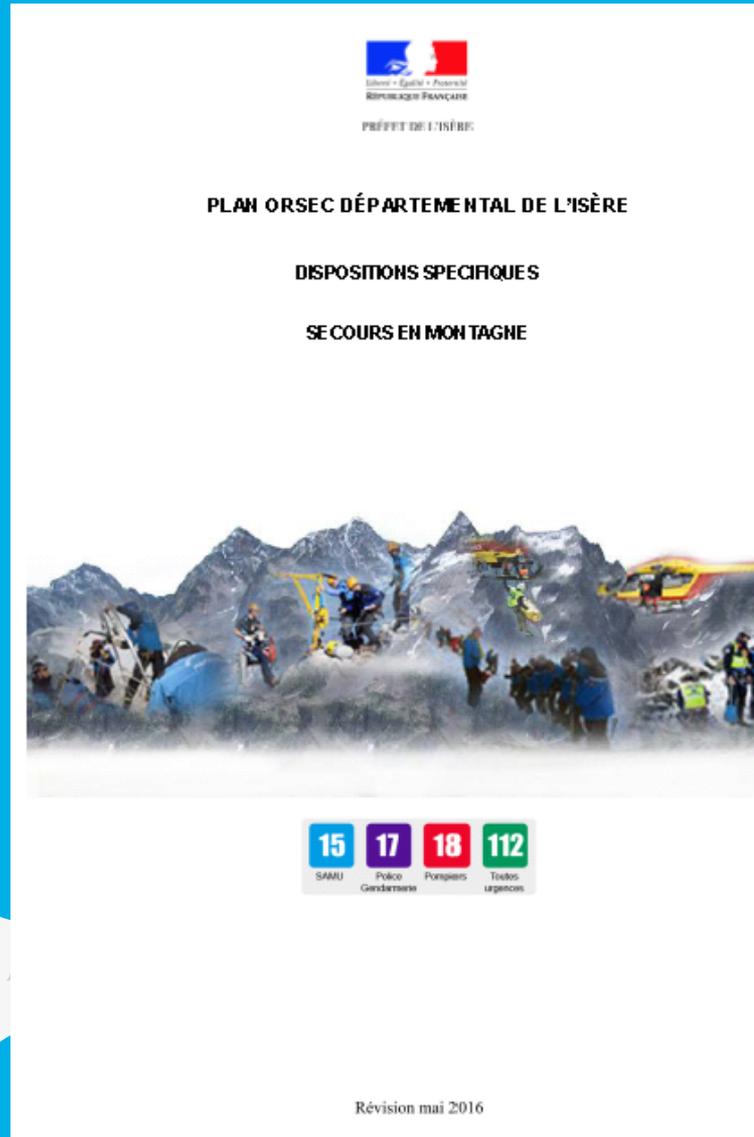


- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
- Section Montagne de la CRS Alpes
 - Fonctionnent en alternance 1 semaine sur 2
 - Secouristes en montagne
- Les hélicoptères de la Sécurité Civile:
 - 1 pilote
 - 1 Mécanicien Opérateur de Bord
 - 1 treuil

- Intervient seul, sans aide paramédicale
- Autonome en milieu périlleux et de montagne
- Expérimenté en réanimation pré hospitalière
- Formation initiale:
 - DIUMUM
 - Formation treuillage
- Formation continue
 - Pratique régulière de l'urgence / réanimation
 - Recyclage treuillage si nécessaire
 - Formation continue « montagne »

- Regroupement des intervenants auprès de l'hélicoptère
 - Toute l'année:
 - Base Hélico. Sécurité Civile de Grenoble – Le Versoud
 - Dragon 38-1/USEM/Équipe SMUR (Grenoble)
 - En haute saison:
 - Détachement Alpe d'Huez
 - 6 mois par an (Décembre à Avril – et Juillet et Août)
 - Dragon 38-2/USEM/Médecin

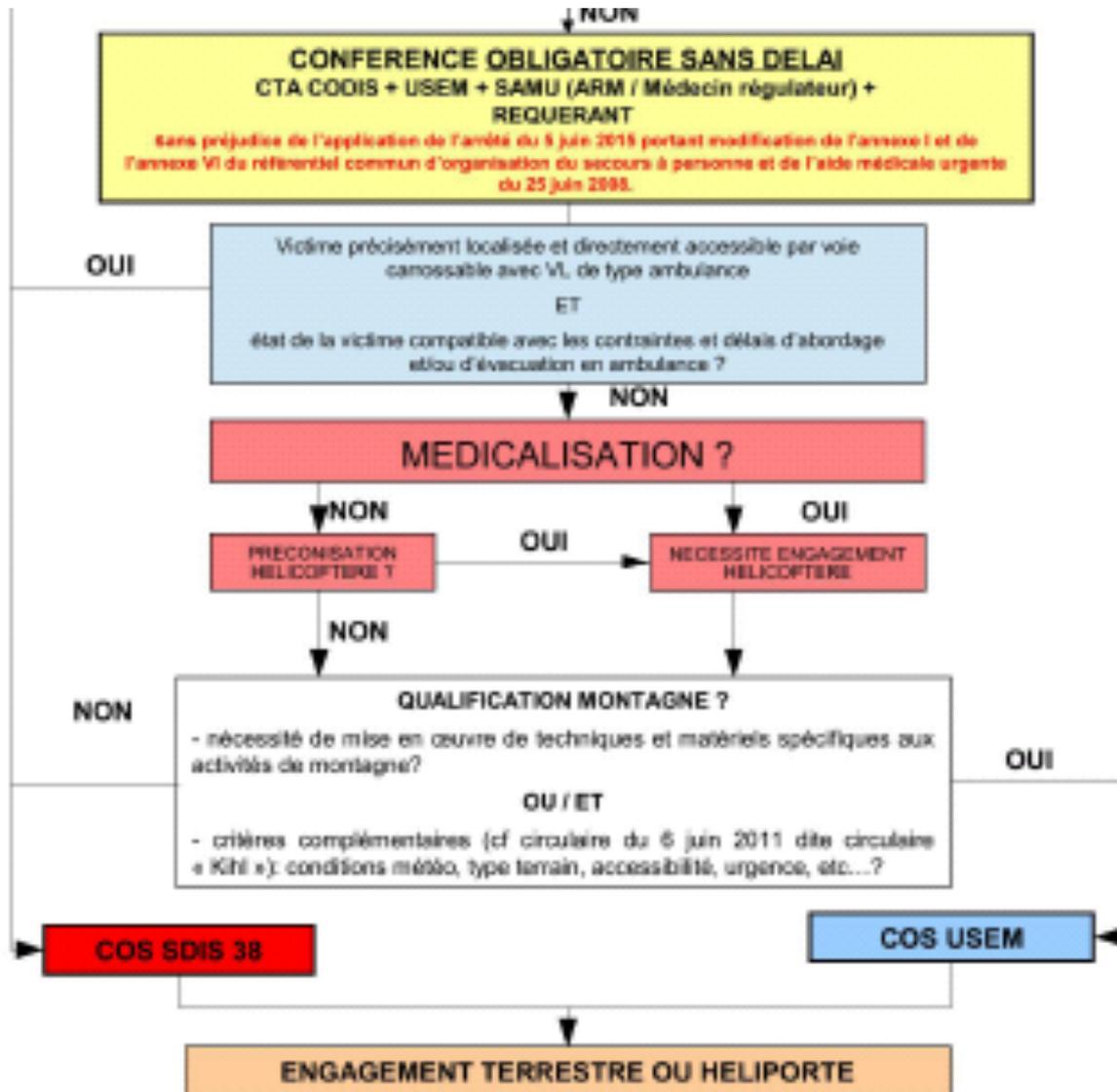
Le Plan ORSEC Montagne Départemental et la Régulation



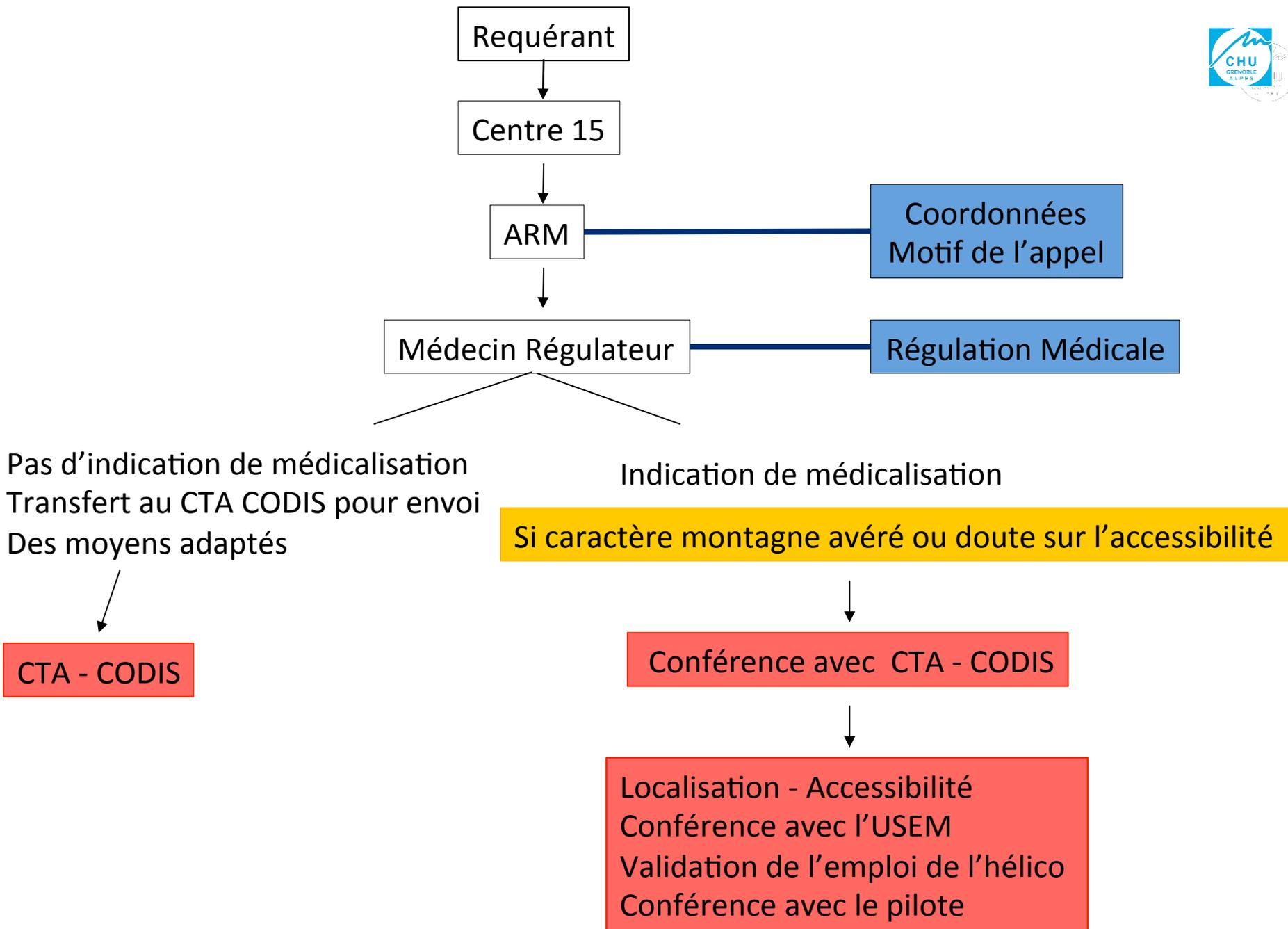
- Circulaire Kihl Juin 2011
 - Numéro unique: 112
 - Centralisation au CODIS
 - Interconnexion des services
- Plan ORSEC Montagne départemental sous l'autorité du Préfet (DOS)
- Dans l'Isère
 - Régulation médicale assurée par le Centre 15 du SAMU 38. **Il n'existe pas de régulation déportée.**

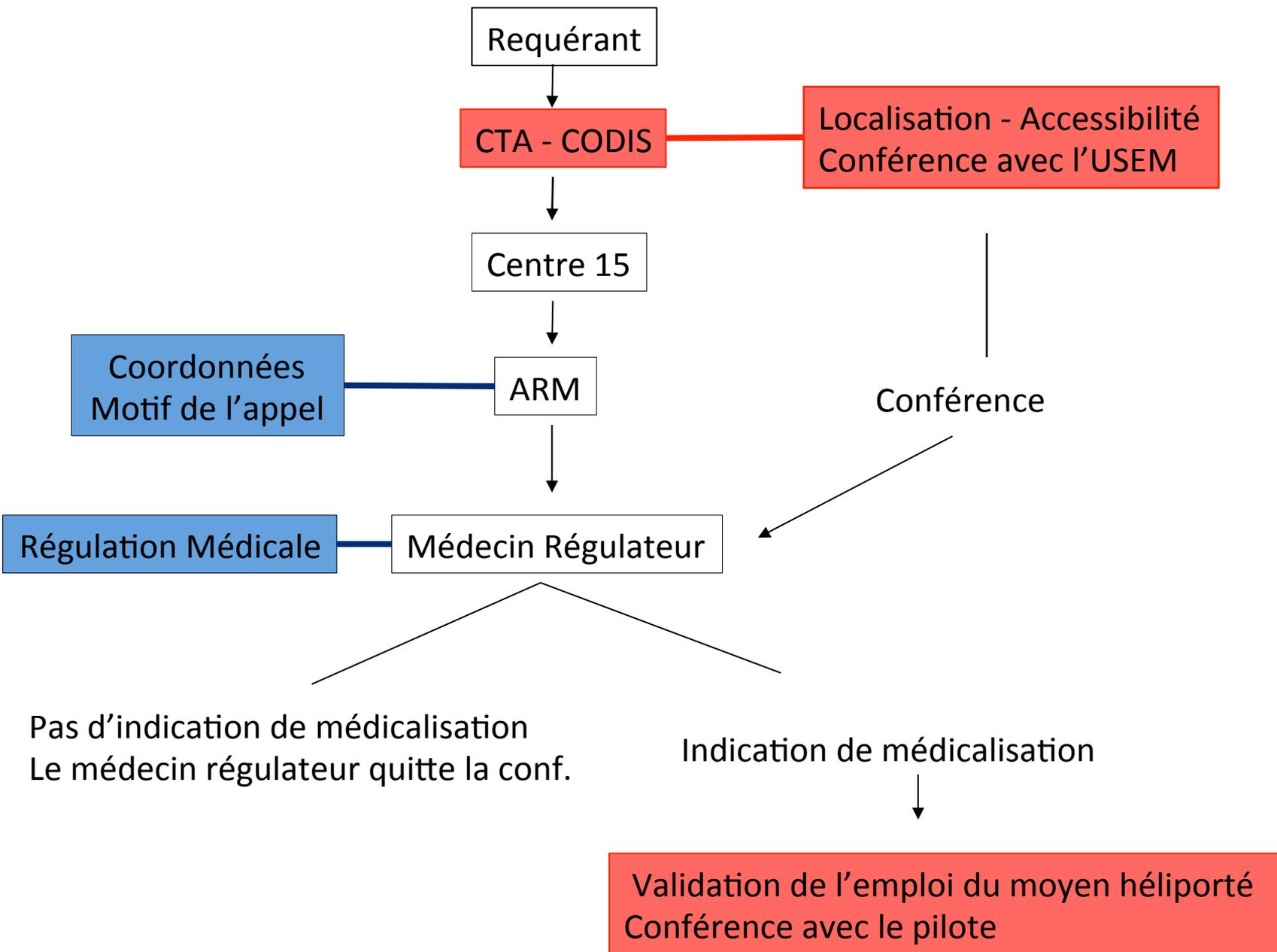
PROCEDURE DE DESIGNATION DU COS EN ZONE D'APPLICATION DU PSM ISERE



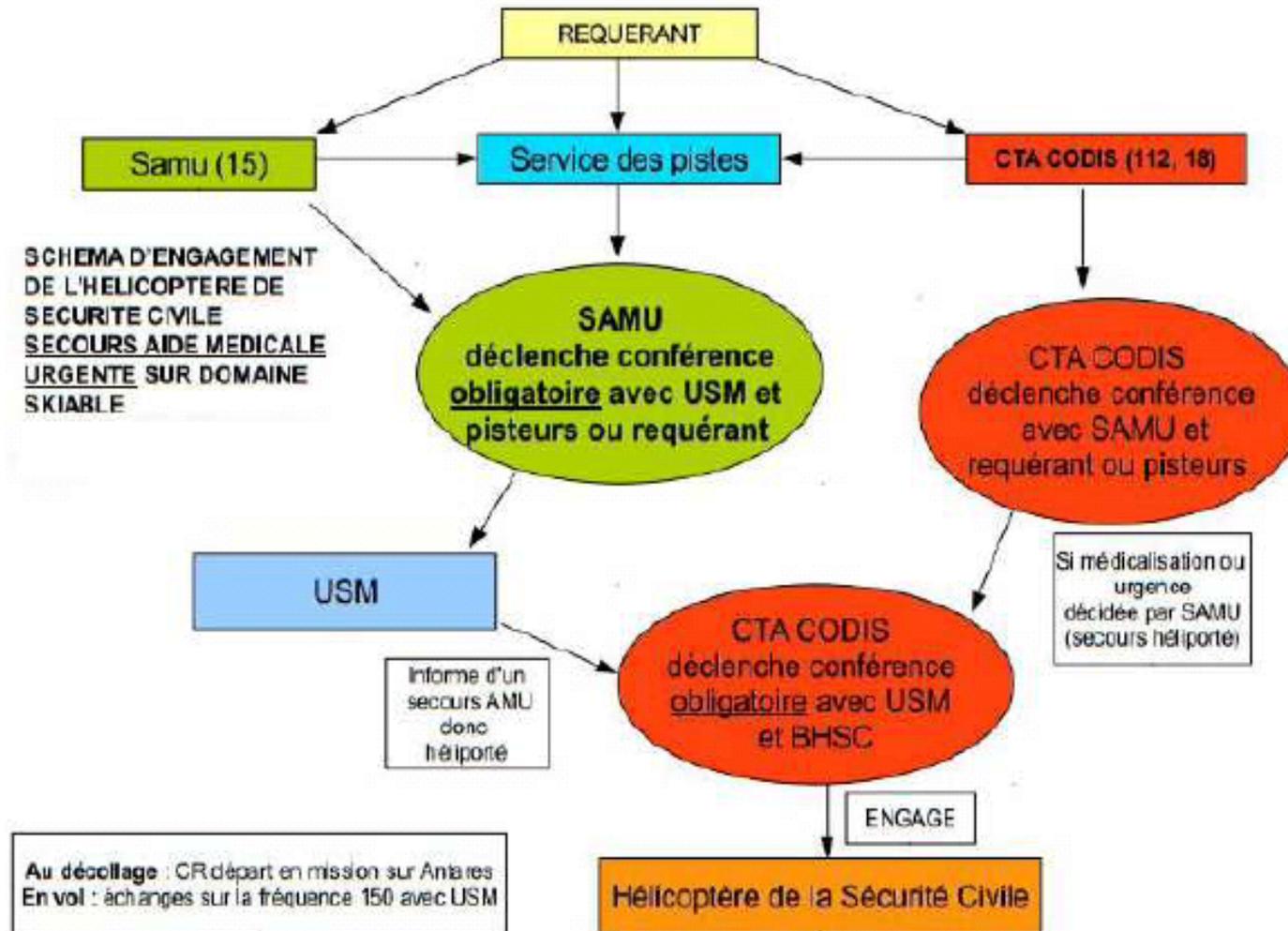


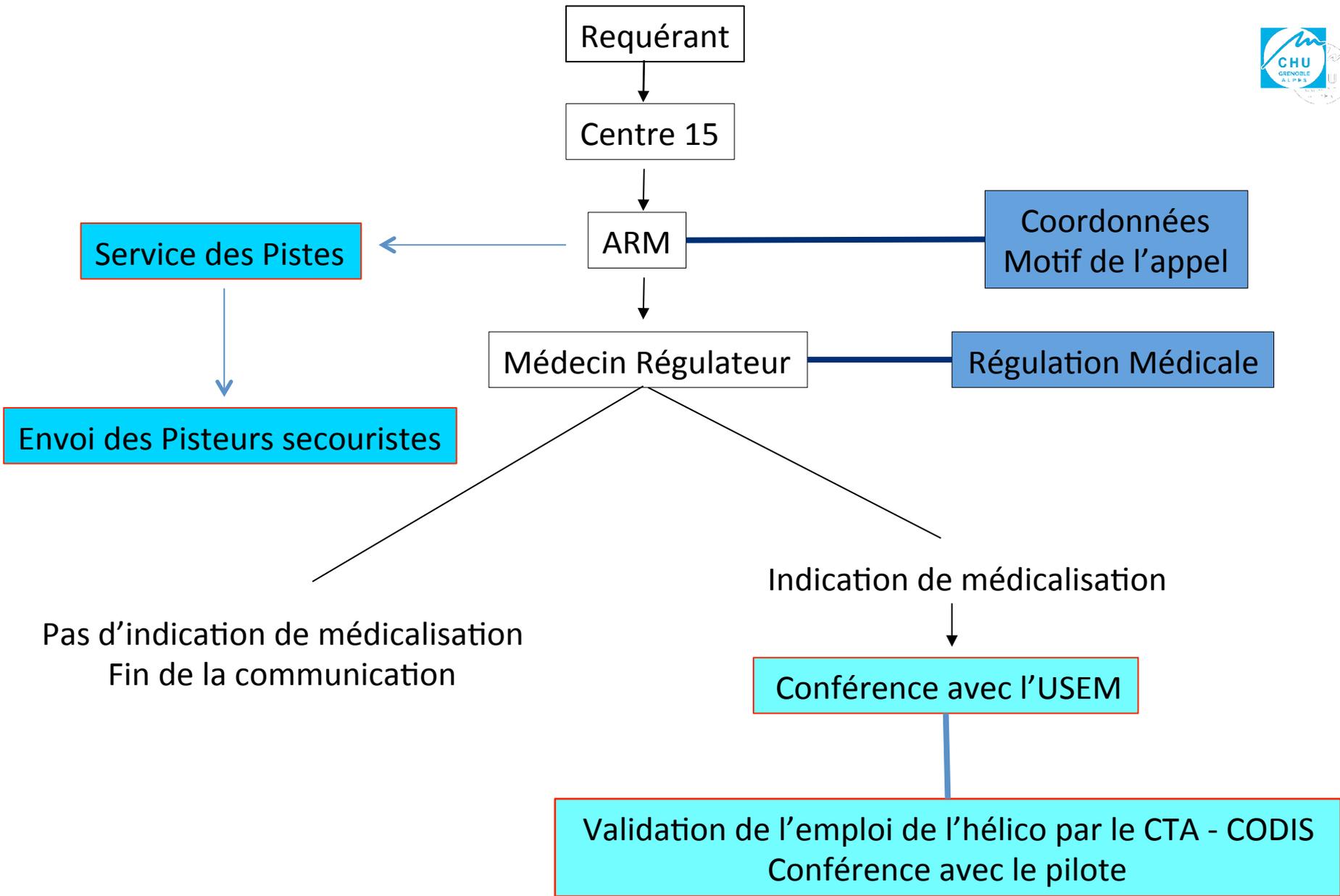
(*) Plan NOVI déclenché à la demande du DOS y compris avalanches ou opérations d'envergure dont le secours en montagne est l'une des composantes.
 Le DOSDIS, COS de l'opération, est assisté du chef d'opération montagne de l'unité spécialisée chargée du contrôle tactique des moyens mis à sa disposition.
Le DOS est prévenu par le COS.





Régulation secours sur domaine skiable





Service des Pistes



Centre 15



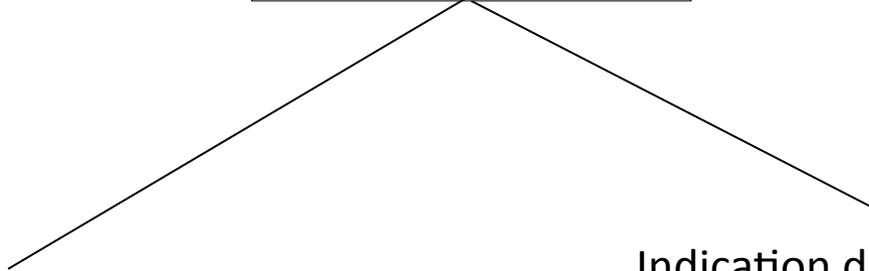
ARM

Coordonnées
Motif de l'appel



Médecin Régulateur

Régulation Médicale



Pas d'indication de médicalisation
Fin de la communication

Indication de médicalisation



Conférence avec l'USEM



Validation de l'emploi de l'hélico par le CTA - CODIS
Conférence avec le pilote

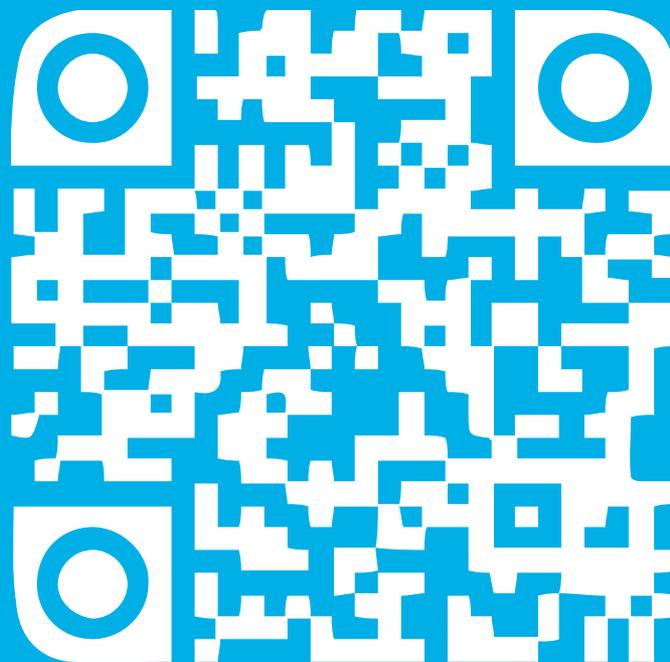
Conclusion



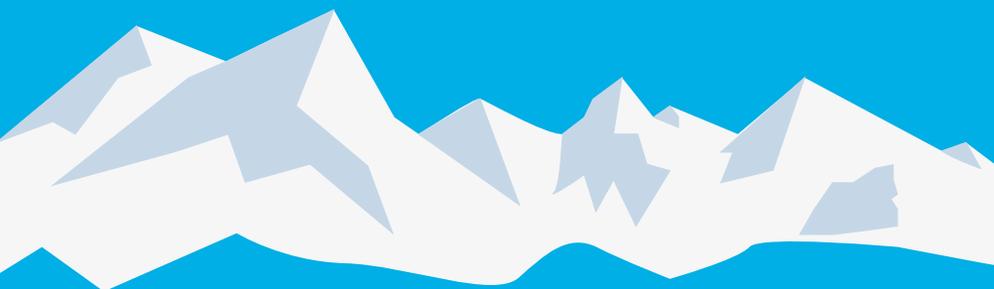
Les interventions de Secours en Montagne et sur Domaine skiable représentent **moins de 10%** des interventions primaires du SMUR de Grenoble et **moins de 5% des dossiers** régulés par le Centre 15 de l'Isère.

Leur complexité nécessite un **traitement de l'alerte spécifique** afin de mettre d'emblée toutes les compétences nécessaires au service du patient.

Les principes du traitement de l'alerte font l'objet de dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental établi sous l'autorité du Préfet. Leur application est suivie régulièrement par la Préfecture de l'Isère



www.chu-grenoble.fr



04 76 76 75 75

CHU Grenoble Alpes, Bd de la Chantourne, 38700 La Tronche